

INFORMATION concernant les étudiants en Licence accès santé (LAS) à l'UFR ST.

Les étudiants suivront les enseignements de la 1^{ère} année de licence :

- Sciences fondamentales pour LAS-SPI, LAS-Math et LAS-Physique-Chimie
- SVT pour LAS-SV.

Une unité « santé » sera suivie en plus :

- en partie en présentiel à l'UFR Santé (les étudiants seront libérés sur ces créneaux)
- en partie à distance

Plus d'informations seront données lors de la journée de rentrée pour laquelle votre présence est obligatoire :

- Licence SVT et LAS SV : mardi 1^{er} septembre 2020 à 13h30, Amphis Jacquemain et Sciences Naturelles
- Licence Sciences Fondamentales et LAS : mercredi 2 septembre 2020 à 9h30, Amphis Croisot, Duffieux et Jacquemain

Ci-dessous une information importante de l'UFR Santé concernant les consignes médicales préliminaires avant toute inscription en filières santé (dont LAS)



SUMPPS - Campus + Santé

45C, Avenue d l'Observatoire
25009 – BESANCON CEDEX
03.81.66.61.30
sumpps@univ-fcomte.fr

UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

Consignes médicales préliminaires avant toute inscription en filières santé/ ISIFC/orthophonie

Conformément au code de Santé Publique, les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études en filière santé / ISIFC / orthophonie doivent répondre à un certain nombre d'obligations vaccinales. Il vous appartient de contacter votre médecin traitant ou un autre médecin pour vérifier que vous êtes à jour ou vous mettre à jour des vaccinations OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES contre

DIPHTERIE
TETANOS
POLIOMYELITE
HEPATITE B
COQUELUCHE (obligatoire pour l'entrée en **maïeutique**)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES contre

COQUELUCHE (hors maïeutique)
ROUGEOLE, OREILLONS ET RUBEOLE ou attestation sur le carnet de vaccination d'avoir eu la rougeole et la rubéole
VARICELLE pour les personnes sans antécédents de varicelle et dont la sérologie est négative
GRIPPE SAISONNIERE
MENINGOCOQUE C

EGALEMENT

IDR (= tuber test) à réaliser chez votre médecin traitant (avec résultat en millimètres)
Prise de sang (= sérologie) prouvant une immunisation contre l'hépatite B.

Il est nécessaire de **nous transmettre par mail avant le 2/09/2020** à l'adresse sumpps@univ-fcomte.fr, les documents suivants :

- **Copie de votre carnet de vaccination** ou carnet de santé attestant de **toutes vos vaccinations ainsi que le résultat d'une Intra Dermo Réaction (IDR)** en millimètres (5UI de Tuberculine), datant de moins d'un an.
- Copie des résultats portant **preuve de votre immunisation contre l'Hépatite B** établie par une sérologie complète : Ag HBs + Ac anti HBs + Ac anti HBc (résultats de la prise de sang).

Nous vous en remercions par avance.

